



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-neuvième réunion plénière**

Genève, 23 juin 2021 (en ligne), 24-25 juin 2021 (hybride)

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-neuvième réunion plénière**

La réunion plénière sera composée d'une réunion informelle, qui se tiendra en ligne le 23 juin 2021, et d'une réunion officielle, qui se déroulera selon des modalités hybrides les 24 et 25 juin 2021.

I. Ordre du jour provisoire

Réunion conjointe informelle de la Conférence des statisticiens européens et du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le 23 juin 2021 (en ligne)

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Poursuite de l'innovation dans l'organisation et dans les produits des organismes nationaux de statistique après la COVID-19 :
 - a) Innovation dans les produits et activités des organismes nationaux de statistique ;
 - b) Innovation dans l'organisation et les modalités de travail des organismes nationaux de statistique.

Réunion officielle, les 24 et 25 juin 2021 (réunion hybride)

3. La statistique officielle au service de l'action climatique.
4. Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe :
 - a) Résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens ;
 - b) La mesure de l'économie circulaire.
5. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle.
6. Respect des valeurs fondamentales de la statistique officielle par les systèmes statistiques nationaux.



7. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence :
 - a) Deuxième édition de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable ;
 - b) Cadre des statistiques sur les déchets ;
 - c) Évaluation de la qualité des sources administratives utilisées dans le cadre des recensements ;
 - d) Méthodes de mesure de l'exclusion sociale.
- 8) Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe :
 - a) Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et de ses équipes de spécialistes ;
 - b) Questions découlant de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe ;
 - c) Documents concernant la planification du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe.
9. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la réunion.

II. Organisation de la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens

La soixante-neuvième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens se tiendra du 23 au 25 juin 2021. Elle se déroulera en deux parties : la réunion conjointe informelle de la Conférence des statisticiens européens et du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE aura lieu le 23 juin 2021 (en ligne), et la réunion officielle hybride, à laquelle il sera possible de participer en personne ou à distance, les 24 et 25 juin 2021. Des services d'interprétation simultanée en anglais, français et russe seront assurés pendant la réunion officielle.

Le calendrier des réunions sera publié sur le site Web de la Conférence (<https://unece.org/statistics/events/CES2021>) à une date ultérieure. Les informations sur la plate-forme de réunion et sur les modalités de connexion seront envoyées aux participants inscrits quelques semaines avant la réunion plénière.

III. Annotations

La soixante-neuvième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens est organisée conformément aux *Règles régissant les travaux de la Conférence et de son Bureau* (CES/2019/2).

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire et le calendrier ont été arrêtés par le Bureau de la Conférence à sa réunion de février 2021. L'ordre du jour provisoire est présenté à la Conférence pour approbation.

2. Poursuite de l'innovation dans l'organisation et dans les produits des organismes nationaux de statistique après la COVID-19

Cette partie de la réunion se déroulera sous la forme d'une réunion conjointe de la Conférence des statisticiens européens et du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE.

a) Innovation dans les produits et les activités des organismes nationaux de statistique

La séance sera organisée par l'OCDE.

La séance portera sur la question de l'innovation dans les produits et les activités des organismes nationaux de statistique en réponse à une demande formulée pendant la crise. La question des modalités d'élaboration de politiques favorisant une reprise dynamique, forte, inclusive et durable s'est posée de manière récurrente dans le débat. Pour élaborer des politiques adaptées et intégrées, il faut des éléments factuels et des données de qualité, en particulier au croisement des domaines économique, social et environnemental. Dans ce contexte, les questions suivantes seront examinées au cours de la réunion :

- Pour quels types d'indicateurs et de données (nouveaux ou ayant fait leurs preuves) les décideurs ont-ils demandé un suivi de sortie de crise ?
- Comment les organismes nationaux de statistique ont-ils réagi ; quels cadres conceptuels ont guidé le choix des indicateurs et des éléments factuels ?
- Quelle a été l'évolution institutionnelle dans ce contexte, le cas échéant ? Par exemple, dans certains pays, la crise et la demande de nouveaux éléments factuels ont accéléré la transformation des organismes nationaux de statistique en gestionnaires de données.

b) Innovation dans l'organisation et les modalités de travail des organismes nationaux de statistique

Cette séance sera organisée par la Nouvelle-Zélande, la Pologne et la Commission économique pour l'Europe (CEE).

La séance portera sur les mesures prises par les organismes nationaux de statistique et les organisations internationales pour s'adapter à la COVID-19 grâce à des modalités de travail novatrices et sur les mesures à prendre pour trouver une « nouvelle normalité » dans l'environnement de travail quand la crise sera finie.

La séance s'appuiera sur les débats tenus lors des précédentes réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens au sujet de la communication, de la création de valeur, de l'élargissement des statistiques officielles et du rôle des organismes nationaux de statistique dans les systèmes de données nationaux. Elle examinera les diverses approches des différents organismes nationaux de statistique et leur expérience de la pandémie. Elle portera sur les questions suivantes :

- Quels sont les principaux facteurs organisationnels qui ont permis aux organismes nationaux de statistique de réagir rapidement face à la crise et comment peuvent-ils rester agiles ?
- Quels obstacles et enjeux ont été mis en évidence par les mesures que les organismes nationaux de statistique ont prises pour rester résilients, agiles et réactifs ? Comment ces organismes ont-ils fait pour entretenir la motivation de leur personnel en période de télétravail, d'incertitude sur l'avenir et, dans certains cas, de réduction des budgets ?
- Quelles innovations ont été mises en place (par exemple, nouveaux partenariats, sous-traitance, sources de données, nouvelles méthodes d'enquête) ; quelles innovations ont donné les meilleurs résultats ?

3. La statistique officielle au service de l'action climatique

La séance sera organisée par le Groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques.

La Conférence examinera le rôle des organismes nationaux de statistique dans la fourniture de statistiques au service de l'action climatique et dans l'élaboration de méthodes permettant de satisfaire de manière cohérente et durable l'important besoin d'information créé par l'action climatique, la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et la réalisation du développement durable.

La statistique officielle est un outil sans équivalent dans l'étude des liens entre les domaines sociaux, économiques et environnementaux, qu'il est indispensable de connaître pour avoir une image complète des facteurs des changements climatiques, des effets de ces changements et des mesures d'atténuation et d'adaptation. Le besoin d'information sur l'aspect financier des changements climatiques et le financement durable est également de plus en plus important.

Eu égard aux résultats de l'examen approfondi du rôle de la communauté des statisticiens dans l'action climatique réalisé par la Conférence en 2020, le débat portera sur les questions suivantes :

- Comment les organismes nationaux de statistique peuvent-ils renforcer les activités portant sur les statistiques relatives aux changements climatiques et satisfaire régulièrement et durablement les importants besoins en matière d'information ? Quelles mesures prendre pour que ces statistiques soient produites en temps voulu, avec la même fréquence que dans d'autres domaines, et soient tout aussi pertinentes et accessibles ?
- Comment faire connaître la valeur de la statistique officielle dans la prise de décisions fondées sur des faits dans la lutte contre les changements climatiques et créer des partenariats mutuellement bénéfiques avec d'autres producteurs de données, les décideurs et les chercheurs ?
- Quels problèmes statistiques empêchent de mesurer l'aspect financier des changements climatiques, notamment le financement vert, les investissements verts et, plus généralement, les liens entre l'économie et les changements climatiques.

4. Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe

a) Résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens

La Conférence sera informée des conclusions des deux examens approfondis réalisés par son Bureau depuis sa précédente réunion plénière (« Mesurer l'économie circulaire », octobre 2020, et « Nouvelles formes d'emploi », février 2021). Ces examens constituent d'importants moyens de coordination permettant de remédier aux problèmes qui apparaissent et de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités. Ils portent essentiellement sur des questions stratégiques et font ressortir les préoccupations des services de statistique, qu'elles soient de nature conceptuelle ou qu'il s'agisse de questions de coordination.

b) La mesure de l'économie circulaire

Généralement, la Conférence procède à un examen plus détaillé de l'un des sujets visés par l'examen approfondi afin de recueillir d'autres contributions. La séance s'appuiera sur le rapport d'examen approfondi sur la mesure de l'économie circulaire (établi par un groupe d'experts dirigé par la Finlande). À la suite de cet examen approfondi, le Bureau a créé une équipe spéciale chargée de mesurer l'économie circulaire.

La Conférence sera aussi informée des résultats du débat sur la promotion de l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles tenu pendant la session d'avril 2021 de la CEE.

Dans le cadre du débat mené par la Conférence, des contributions utiles aux travaux de l'équipe spéciale seront recueillies et les moyens de mieux répondre aux besoins des décideurs en matière de statistiques sur l'économie circulaire seront étudiés.

5. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle

Le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle a été créé afin d'orienter l'évolution stratégique du mode de production de la statistique officielle. La Conférence a fermement appuyé les travaux du Groupe, approuvé la vision d'ensemble et la stratégie adoptées en vue de moderniser la statistique officielle et demandé au Groupe de présenter des rapports annuels à sa réunion plénière.

Le Groupe soumettra à la Conférence pour approbation le rapport annuel sur ses travaux, y compris les résultats des récents projets de modernisation de la statistique portant sur l'apprentissage automatique et la protection des données personnelles.

6. Respect des valeurs fondamentales de la statistique officielle par les systèmes statistiques nationaux

La séance sera organisée par l'Irlande.

La confiance est au cœur de la statistique officielle. Pour inspirer la confiance, les organismes nationaux de statistique doivent avoir conscience de leurs valeurs fondamentales et veiller à ce que leur cadre et leur culture institutionnels soient conformes aux valeurs fondamentales en lesquelles les utilisateurs des statistiques officielles ont confiance.

Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et les Principes fondamentaux de la statistique officielle jouent un rôle essentiel dans la définition de ces valeurs fondamentales et leur application est indispensable à la mise en place de systèmes statistiques nationaux efficaces et efficaces, parallèlement à l'adoption de politiques, de codes de bonne pratique et de lois au niveau national. Cependant, il faut absolument que ces codes, principes et lois soient intégrés et respectés dans les attitudes, les coutumes et les pratiques organisationnelles pour qu'il soit possible de réagir efficacement face à l'accroissement rapide des difficultés que rencontre la statistique officielle.

Le débat portera sur les questions suivantes :

- Dans l'environnement actuel, l'existence de codes de bonne pratique et de règles, politiques et procédures connexes (voire de lois) suffit-elle pour susciter la confiance des fournisseurs et utilisateurs de données dans la statistique officielle ?
- Quelles initiatives supplémentaires pourraient compléter les codes de pratique existants et les règles, politiques, procédures et cultures institutionnelles connexes pour soutenir les valeurs fondamentales ?
- Comment utiliser nos valeurs et nos comportements pour faire prendre conscience et faire comprendre que les statistiques officielles sont différentes (de manière positive) des « statistiques non officielles » ?
- À quels problèmes les organismes nationaux de statistique ont-ils été confrontés en raison de leur adhésion aux valeurs fondamentales et comment ces problèmes ont-ils été réglés ? Quels éléments supplémentaires auraient pu les aider s'ils avaient été en place ?

7. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence

Quatre documents sont soumis pour approbation à la réunion plénière de la Conférence de 2021.

a) Deuxième édition de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable

La Conférence a approuvé en 2017 la première édition de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable. La Feuille de route a été largement utilisée par les pays, les organisations internationales et d'autres parties prenantes. En juin 2018, la Conférence a demandé au Groupe directeur des statistiques pour les objectifs de développement durable (ODD) (coprésidé par la Pologne et la Suède) d'élaborer une deuxième édition de la feuille de route en tenant compte des problèmes et faits nouveaux.

À sa réunion de février 2021, le Bureau de la Conférence a examiné le projet de deuxième édition de la Feuille de route sur les statistiques pour les ODD et demandé au secrétariat de transmettre ce projet à tous les membres de la Conférence pour consultation électronique. Si la consultation donne des résultats positifs, la Conférence sera invitée à approuver le document à sa réunion plénière de 2021.

En outre, la Conférence sera informée du roulement au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

b) Cadre des statistiques sur les déchets

En février 2017, le Bureau a créé l'Équipe spéciale des statistiques sur les déchets afin qu'elle élabore un cadre conceptuel visant à harmoniser les statistiques internationales sur les déchets et fournisse des informations de meilleure qualité pour la gestion des déchets et le suivi de la mise en place des cadres normatifs relatifs aux déchets.

À sa réunion de février 2021, le Bureau de la Conférence a examiné le projet de deuxième édition de la Feuille de route sur les statistiques pour les ODD et prié le secrétariat de transmettre ce projet à tous les membres de la Conférence pour consultation électronique. Si la consultation donne des résultats positifs, la Conférence sera invitée à approuver le document à sa réunion plénière de 2021.

c) Évaluation de la qualité des sources administratives utilisées dans le cadre des recensements

En 2018, le Bureau a créé une équipe spéciale chargée d'évaluer la qualité des sources administratives utilisées dans les recensements en vue d'élaborer des orientations à l'intention des organismes nationaux de statistique.

Le Bureau a étudié le projet de *Directives concernant l'utilisation de registres et de données administratives pour les recensements* à sa réunion de février 2021 et a demandé au secrétariat de le distribuer à tous les membres de la Conférence pour consultation par voie électronique. Si la consultation donne des résultats positifs, la Conférence sera invitée à approuver le document à sa réunion plénière de 2021.

d) Méthodes de mesure de l'exclusion sociale

En juin 2018, le Bureau a créé une équipe spéciale chargée de la mesure de l'exclusion sociale dans l'objectif de synthétiser les bonnes pratiques établies ou en cours d'établissement et d'évaluer la possibilité de produire des résultats comparables dans ce domaine.

Le Bureau de la Conférence a examiné le projet de rapport sur les moyens de mesurer l'exclusion sociale en octobre 2020 et prié le secrétariat de l'envoyer pour consultation électronique à tous les membres de la Conférence. Si la consultation donne des résultats positifs, la Conférence sera invitée à approuver le document à sa réunion plénière de 2021.

8. Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe

a) Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et de ses équipes de spécialistes

La Conférence sera invitée à approuver les rapports suivants liés au programme de travail de la CEE dans le domaine statistique :

- i) Rapport sur la mise en œuvre du programme statistique de la CEE en 2020 (ECE/CES/2021/14) ;
- ii) Rapports des réunions du Bureau de la Conférence, rapports d'activité des équipes de spécialistes (groupes directeurs et équipes spéciales) et rapports des réunions d'experts.

b) Questions découlant de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe

La Conférence sera informée des incidences des décisions de la Commission économique pour l'Europe sur les travaux de la Conférence.

c) Documents concernant la planification du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe

La Conférence sera invitée à examiner et adopter les documents officiels du sous-programme Statistiques établis dans le cadre du processus de planification et d'établissement de rapports du Secrétariat de l'ONU :

- i) Programme statistique de la Commission pour 2021 (ECE/CES/2021/15), approuvé par le Bureau de la Conférence en octobre 2020. Ce document est en phase avec le programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2021 (ECE/CES/2020/16), adopté par la Conférence en juin 2020 et approuvé par le Comité exécutif de la Commission en janvier 2021 ;
- ii) Programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2022 (ECE/CES/2021/16), y compris le programme de publications. Le programme de travail continuera d'être établi conformément au format annuel présenté en 2020, en application de la résolution 72/266 de l'Assemblée générale, et sera complété selon les modalités indiquées dans les résolutions 74/251, adoptée le 27 décembre 2019, et 75/243, adoptée le 31 décembre 2020. À sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif de la CEE a adopté un document intitulé « Examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la CEE » (doc. 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, la Conférence sera aussi invitée à examiner le document intitulé « Outline of key components of the programme of work of the Statistics subprogramme for 2023 » (ECE/CES/2021/INF.xx) et à formuler des recommandations sur ces éléments, le cas échéant. Les recommandations approuvées par la Conférence et figurant dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme Statistiques pour 2023.

9. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens

Le mandat actuel de tous les membres du Bureau de la Conférence prendra fin à la clôture de la réunion plénière de 2021, le 25 juin. Des élections se tiendront donc à la réunion plénière de 2021 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents pour une période de deux ans, courant de juin 2021 à juin 2023. Tous les membres du Bureau peuvent être réélus pour un nouveau mandat de deux ans.

Conformément aux règles régissant les travaux de la Conférence et de son Bureau, (CES/2019/2), les candidat(e)s à l'élection au Bureau sont proposé(e)s par le (la) plus ancien(ne) président(e) d'une réunion antérieure de la Conférence à tous les membres de la Conférence dans le cadre d'une consultation. Comme la réunion se déroulera en ligne, la consultation se tiendra par voie électronique avant la réunion plénière.

10. Questions diverses

Toute question supplémentaire dont la Conférence devrait être informée pourra être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Clôture de la réunion

Les décisions concernant les différents points de l'ordre du jour seront adoptées à l'issue de l'examen du point de l'ordre du jour concerné. Elles seront diffusées auprès de toutes les représentations permanentes à Genève pour approbation par procédure tacite dans un délai de soixante-douze heures par les délégations ayant participé aux réunions. Cette procédure fait partie des procédures spéciales applicables en période de pandémie de COVID-19 que le Comité exécutif de la CEE a adoptées (« Procédures de prise de décisions lors de réunions formelles avec participation à distance » – ECE/EX/2020/L.12).

Un rapport détaillé sera établi à l'issue de la réunion et adressé pour observations à tous les participants. Le rapport final sera traduit en français et en russe.
